

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS
Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE
Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 12 Méthodologie du travail social 1 et activités d'intégration professionnelle 1			
Code	SOAS1B12AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	17 C	Volume horaire	228 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<p><u>HELHa Campus Mons</u> Daniel SINNEAEL (daniel.sinnesael@helha.be) Ludovic AGNEESSENS (ludovic.agneessens@helha.be) Sarah AOUF (sarah.aouf@helha.be) Elène BOULOUGOURIS (elene.boulougouris@helha.be) Charlotte BURION (charlotte.burion@helha.be) Nathalie COURTOIS (nathalie.courtois@helha.be) Philippe DEGIMBE (philippe.degimbe@helha.be) Hélène DELCOURT (helene.delcourt1@helha.be) Christelle DERONNE (christelle.deronne@helha.be) Annick DRUGMANT (annick.drugmant@helha.be) Anne-Marie DUHAYON (anne-marie.duhayon@helha.be) Eric GENOT (eric.genot@helha.be) Marie-Ange HUNT (marie-ange.hunt@helha.be) Bérengère JUVENT (berengere.juvent@helha.be) Marcel LACROIX (marcel.lacroix@helha.be) Marie-Anne LARDINOIS (marie-anne.lardinois@helha.be) Monique LESTIENNE (monique.lestienne@helha.be) Véronique MARTELAERE (veronique.martelaere@helha.be) Patricia MICELI (patricia.miceli@helha.be) Sylvie MOLLE (sylvie.molle@helha.be) Sylvie NEF (sylvie.nef@helha.be) Brigitte PETIT (brigitte.petit@helha.be) Florence PIRE (florence.pire@helha.be) Véronique POURVEUR (veronique.pourveur@helha.be) Aurore STRAPPAZON (aurore.strappazon@helha.be) Thérèse TAMBOUR (therese.tambour@helha.be) Isabelle TAILDON (isabelle.taildon@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies</u> Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)</p> <p><u>HELHa Campus Montignies (HD)</u> Valérie COUTEAU (valerie.couteau@helha.be) Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)</p> <p><u>HELHa Louvain-la-Neuve</u> Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be)</p>		

	Véronique ALBERT (veronique.albert@helha.be) Xavier BRIKE (xavier.brike@helha.be) Bernadette COLLET (bernadette.collet@helha.be) Agnès PONSAR (agnes.ponsar@helha.be) Mireille RADERMECKER (mireille.radermecker@helha.be) Grégory VAN DE PUT (gregory.van.de.put@helha.be) Patrick VAN LAETHEM (patrick.van.laethem@helha.be) Benoît LOBET (benoit.lobet@helha.be)
Coefficient de pondération	170
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à montrer aux étudiants que la profession d'assistant social nécessite une clarification et une mise au travail de son cadre de référence, ainsi que l'appropriation d'outils et de méthodes nécessaires à l'intervention sociale.

Cette unité d'enseignement contribue à former l'étudiant pour soutenir dans l'exercice de son métier d'Assistant(e) Social(e) la et/ou les famille(s) de situations professionnelles suivante(s) :

FS1 La mise en place des conditions favorisant l'émergence, la restauration et le renforcement du lien social avec et entre les différents acteurs à tous les niveaux.

FS2 La construction d'un positionnement professionnel et citoyen au regard des fondements et questionnements déontologiques et éthiques.

FS3 La reconnaissance des compétences, mobilisation des ressources et développement du pouvoir d'agir des différents acteurs dans les contextes d'intervention pour promouvoir les changements.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.1 Choisir les outils de communication adaptés aux publics et propres aux services
- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.3 Utiliser de manière pertinente des outils de communication diversifiés
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- 2.2 Stimuler, créer et articuler des dynamiques de collaboration, de coopération et de concertation professionnelles avec les bénéficiaires, les professionnels et les réseaux
- 2.3 Recourir aux outils, techniques et méthodes les plus appropriés en vue de favoriser l'agir ensemble
- 2.4 Se positionner au sein d'une équipe dans le respect du secret professionnel

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle
- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
- 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.

Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**

- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
- 4.4 Construire un regard critique

Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**

- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
- 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.

Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTÉS UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**

- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
- 6.3 Associer les personnes, les groupes et les communautés aux processus d'intervention sociale

Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**

- 7.1 Etablir une relation d'aide, avec les personnes, les groupes, et les communautés
- 7.2 Reconnaître et accorder une place significative d'acteur aux personnes, aux groupes et aux communautés
- 7.3 Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**

- 8.4 Développer la créativité.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Amorcer un questionnement à propos des pratiques et des contextes dans lesquels elles s'inscrivent
- II. Découvrir et mettre en débat ses valeurs, ses croyances et ses préjugés
- III. Repérer et expliquer les attitudes, techniques, outils et méthodes qui permettent d'instaurer une relation d'aide avec les personnes, les groupes et les communautés
- IV. Organiser l'ensemble de ses informations, observations et expériences afin de les rapporter de manière pertinente
- V. Articuler les dimensions théoriques et pratiques de la formation

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

SOAS1B12ASK	AIP 1 (stage 1 et supervisions)	144 h / 10 C
+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B12ASC	Méthodologie	24 h / 2 C
SOAS1B12ASD	Travail social	60 h / 5 C
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B12ASE	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASF	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASG	Atelier d'écriture en travail social	24 h / 2 C
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B12ASH	Contexte et enjeux pour l'action	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASI	Communication et travail social	30 h / 2.5 C
SOAS1B12ASJ	Atelier d'écriture en travail social	24 h / 2 C
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B12ASA	Travail social et méthodologie	72 h / 6 C
SOAS1B12ASB	Anthropologie religieuse	12 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 170 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

SOAS1B12ASK	AIP 1 (stage 1 et supervisions)	100
+ HELHa Campus Mons		
SOAS1B12ASC	Méthodologie	20
SOAS1B12ASD	Travail social	50
+ HELHa Campus Montignies		
SOAS1B12ASE	Contexte et enjeux pour l'action	25
SOAS1B12ASF	Communication et travail social	25
SOAS1B12ASG	Atelier d'écriture en travail social	20
+ HELHa Campus Montignies (HD)		
SOAS1B12ASH	Contexte et enjeux pour l'action	25
SOAS1B12ASI	Communication et travail social	25
SOAS1B12ASJ	Atelier d'écriture en travail social	20
+ HELHa Louvain-la-Neuve		
SOAS1B12ASA	Travail social et méthodologie	60

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 17/60 du Bloc 1.

L'UE 12 comporte 2 parties :

Partie 1 : Méthodologie du travail social : 84h - 7C

Cette partie 1 comporte toutes les activités d'apprentissage reprises dans l'UE à l'exception des AIP.

Partie 2 : AIP 1 (stage 1 et supervisions) : 144h - 10 C

Cette partie 2 comporte les AIP.

Note de la partie « méthodologie du travail social »

Louvain-la-Neuve: Travail social et méthodologie 6C 85.7% - Anthropologie religieuse 1C 14.3%

Mons: Méthodologie 2C 28.6% - Travail social et méthodologie 5C 71.4%

Montignies-sur-Sambre : Horaire Jour et décalé Contexte et enjeux pour l'action 2.5C 35.7% - Communication et travail social 2.5C 35.7% - Atelier d'écriture en travail social 2C 28.6%

La note de la partie « méthodologie du travail social » est obtenue en effectuant une moyenne pondérée des notes obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

La note de cette partie est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Cependant, en cas de note de moins de 10/20 dans une activité d'apprentissage composant cette partie et/ou dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs –, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant la partie "méthodologie du travail social", la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Evaluation du 2e quadrimestre (juin)

Pour une activité d'apprentissage de la partie « méthodologie du travail social » pour laquelle l'étudiant a obtenu en janvier (session dispensatoire):

- une mention CM, PP, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage; -
- une note de 10/20 ou plus : il est dispensé de la matière correspondante et voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de juin (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de la partie);
- une note inférieure à 10/20 : il a le choix soit de NE PAS représenter l'évaluation de cette activité d'apprentissage et de maintenir ainsi la note obtenue en janvier ; soit de REMETTRE EN JEU cette note en représentant l'évaluation en juin.

En cas d'ajournement pour la partie « méthodologie du travail social » à l'évaluation du 3e quadrimestre (septembre)

Dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'ensemble de l'UE, pour une(des) activité(s) d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin

- une mention CM, PP, PR ou FR : il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage; -
- une note de 10/20 ou plus : il est dispensé de la matière correspondante et voit cette note partielle maintenue pour la période d'évaluation de septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'UE);
- une note inférieure à 10/20 : il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette activité d'apprentissage.

Note de la partie « AIP 1 (stage 1 et supervisions)»

Cette note est fixée à l'issue du 2e quadrimestre. Elle est fixée selon les modalités spécifiques précisées dans le « règlement des stages » du département.

En cas d'ajournement à l'évaluation du 3e quadrimestre

Une note d'échec dans la partie « AIP 1 » peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération du 2e quadrimestre et la délibération du 3e quadrimestre dans les situations où elle peut prendre comme modalité la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux. Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en Activités d'intégration Professionnelle ne peut donner lieu à remédiation quand un complément de stage

ou un nouveau stage supervisé est nécessaire. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre.

Note globale de l'UE 12 Méthodologie du travail social 1 et Activités d'intégration professionnelle 1

Partie 1 : Méthodologie du travail social - 7C - 41.2%

Partie 2 : AIP 1 (stage 1 et supervision) - 10C - 58.8%

La note globale de l'UE 12 s'obtient par addition des notes pondérées obtenues dans les 2 parties.

La note de l'UE est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Cependant, en cas de note de moins de 10/20 dans une des deux parties composant l'UE et/ou dès que 2 échecs sont constatés – quelle que soit l'ampleur des échecs –, le jury pourrait décider de ne pas valider l'unité d'enseignement.

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des parties composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Contexte et enjeux pour l'action			
Code	18_SOAS1B12ASE	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Valérie ALBERTUCCIO (valerie.albertuccio@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be)		
Coefficient de pondération	25		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Le cours vise dans sa finalité, à participer à la formation d'assistants sociaux capables de promouvoir la justice sociale

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'activité d'apprentissage contribue prioritairement au développement des 4° et 5° compétences du référentiel.

En effet, comme l'intitulé le laisse entendre, le cours vise à identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux. Ce faisant, il participe également à identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés'.

Enfin, la capacité 3.1 'construire son identité professionnelle', qui constitue un fil rouge de la formation, prend corps dans ce premier cours dit de 'méthodologie'.

Plus précisément, à l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

- **Comprendre le contexte de société dans lequel s'inscrit le travail social, en particulier les injustices sociales, dont la pauvreté. (capacités 4.1 et 5.1)**

- **Connaître et comprendre différents concepts clés pour le métier dont celui de politiques sociales, identifier et expliquer le lien qui existe entre les politiques sociales et le travail social. (capacités 4.1 et 5.2)**

- **Analyser et développer la critique face au contexte de société. (capacité 4.4)**

Situer la place des assistants sociaux dans ce contexte. (capacité 3.1)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Les étudiants de 1°bac ont pour projet supposé d'entrer dans une profession, celle d'assistant social. On peut imaginer qu'être AS ne signifie pas la même chose pour tous : certains espèrent soulager des souffrances vécues, d'autres espèrent les empêcher. Certains veulent combattre les injustices, d'autres entendent y pallier...

Face aux injustices, quel mieux-être veut-on construire ? Peut-on espérer y parvenir ? Comment s'y prendre ? Quels sont les acteurs impliqués ? Comment les As peuvent-ils agir ? Ebaucher une réponse à ces questions constitue la trame de ce cours.

Précisément le cours s'organise autour de différents chapitres:

1- Une société injuste

- 2- La pauvreté
- 3- L'Etat social
- 4- La société civile
- 5- L'assistant social dans ce contexte
- 6- Quelques outils d'intervention

Démarches d'apprentissage

Diverses démarches d'apprentissage seront valorisées selon les contenus abordés et les supports à disposition. Ainsi la démarche d'apprentissage pourra être déductive ou inductive.

Des temps de cours magistraux avec l'une ou l'autre des titulaires du cours feront place à des temps de travaux pratiques.

La journée mondiale de lutte contre la pauvreté est également un temps fort de la formation.

Par ailleurs, afin de renforcer le sens de la matière enseignée face à la formation globale du métier, l'activité d'apprentissage entre en résonance avec les autres AA de l'UE12. Des activités intégrées sont organisées en ce sens durant le Q2.

Dispositifs d'aide à la réussite

- La liste précise des concepts à comprendre est reprise en fin de syllabus. Si nécessaire elle sera amendée par les titulaires au plus tard lors de la dernière séance de cours.
- Une précorrection du travail intégré (volet Contexte) est proposée aux étudiants.
- Une présentation précise de l'AA et plus globalement du dispositif intégré de l'UE12 est remis en présentés aux étudiants en début d'année.
- La plate forme Connect Ed constitue un soutien complémentaire à la démarche d'apprentissage.

Ouvrages de référence

Voir bibliographie du syllabus

Supports

Un syllabus sert de référence théorique pour le cours. D'autres éléments distribués en séance peuvent venir le compléter

Les supports pédagogiques sont variés : travaux de groupe, lecture partagée, doc. vidéo, intervenants, sorties ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette AA est évaluée selon deux modalités complémentaires :

- intégrée sur le travail (70% de la note finale) ;
- spécifiquement à la AA par l'examen oral (30% de la note finale).

En cas de note inférieure ou égale à 7/20 soit à l'évaluation intégrée (travail), soit à l'évaluation spécifique (examen), cette cote vaut pour la note finale de l'AA. La moyenne pondérée entre les deux épreuves n'est réalisée qu'en cas d'échec supérieur à 7. Il en est de même quand une des deux épreuves n'est pas présentée, c'est le justificatif de l'absence qui remonte comme cote de l'AA.

Les 30% d'évaluation spécifique à l'AA se feront au travers un examen oral comprenant une présentation théorique et une illustration, sur base de la journée mondiale de lutte contre la pauvreté, d'un concept de référence vu au cours.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Evo	30	Exm	100	Exm	100

Evo = Évaluation orale, Exm = Examen mixte

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 25

Dispositions complémentaires

En cas de 2^e session dans cette UE bloquante (17 Crédits), les étudiants doivent rencontrer le(s) titulaire(s) du cours en échec, lors des consultations de copies prévues par le département (voir calendrier académique), afin d'établir précisément les modalités d'évaluation en Q3 (travaux et/ou évaluation orale).

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication et travail social			
Code	18_SOAS1B12ASF	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2.5 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Patricia SCORNEAU (patricia.scorneau@helha.be)		
Coefficient de pondération	25		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Apprendre à mieux communiquer. S'interroger sur la communication et les difficultés qu'on y rencontre. Le cadre du processus d'apprentissage propose à l'étudiant de dépasser la portée de la communication interpersonnelle proprement dite pour s'étendre à d'autres types de communication comme la communication professionnelle, la communication véhiculée au travers des médias, etc.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'activité d'apprentissage, l'étudiant(e) sera capable de :

1. de connaître les outils de communication utiles dans l'accomplissement de son métier
2. comprendre et distinguer les moyens à utiliser pour être compris face à des usagers
3. d'utiliser ces outils à bon escient dans des situations concrètes

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'approche des phénomènes de communication est le point de départ pour les approches méthodologiques présentées en Travail Social.

Pour ce faire, les questions suivantes seront abordées :

Comment percevons-nous les événements par rapport auxquels nous sommes amenés à agir ?

Comment sont-ils perçus par les différentes personnes ? Comment « encoder » au mieux nos messages pour qu'ils soient bien compris par autrui ? Comment aider les autres à faire de même ? Comment être attentifs non seulement à la partie visible ou explicite mais aussi aux aspects informels, non verbaux et implicites des diverses communications que nous vivons ? Comment décrypter un message interpersonnel, médiatique ?

Comment prendre du recul, analyser globalement un message qui nous est donné ?

Au-delà des mécanismes de la communication interpersonnelle, des éléments d'analyse communicationnels porteront sur des faits de société et d'actualité sociale. L'approche des phénomènes de communication est le point de départ pour les approches méthodologiques présentées en Travail Social.

Démarches d'apprentissage

Cet apprentissage se fera suivant des modalités diverses, exposés réalisés par des intervenants extérieurs de terrain, par un travail se basant sur un outil de communication en lien avec des faits de société, réalisé en sous-groupes et présenté en classe.

Par des exercices de « connaissance de soi » dans le cadre de notre communication

Dispositifs d'aide à la réussite

Les travaux seront encadrés et supervisés pendant leur réalisation.

Une aide dans la recherche de l'information sera réalisée en collaboration avec la bibliothèque. Les travaux seront encadrés et supervisés pendant leur réalisation.

Ouvrages de référence

Une liste d'ouvrages de référence sera fournie aux étudiants en fonction de la problématique choisie.

Supports

vidéos, livres, informatique. Vidéos, livres, informatique.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette AA est évaluée selon deux modalités complémentaires :

- intégrée (70% de la note finale) ;
- spécifiquement à la AA (30% de la note finale).

En cas de note inférieure ou égale à 7/20 soit à l'évaluation intégrée (travail), soit à l'évaluation spécifique (examen), cette cote vaut pour la note finale de l'AA. La moyenne pondérée entre les deux épreuves n'est réalisée qu'en cas d'échec supérieur à 7. Il en est de même quand une des deux épreuves n'est pas présentée, c'est le justificatif de l'absence qui remonte comme cote de l'AA.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Trv	30	Prj + Trv	70	Exe	100

Trv = Travaux, Prj = Projet(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 25

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Atelier d'écriture en travail social			
Code	18_SOAS1B12ASG	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

L'écrit en travail social est une nécessité absolue : rassembler des informations, laisser une trace d'analyse, noter des hypothèses qui sous-tendent une stratégie d'intervention, pour prendre une décision, ...

Il convient donc d'insister sur le fait que l'écriture est un acte et qu'il présente les mêmes risques que ceux inhérents à toute action ou décision.

L'acte d'écriture n'est donc pas « un moindre mal » mais une véritable « démarche professionnelle » qui répond à un certain nombre de règles qu'il s'agit non seulement de connaître mais également de mettre en œuvre.

L'activité d'apprentissage comportera des séances en auditoire et pourra comporter des séances d'exercices pratiques en laboratoires informatiques.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

SAVOIR

- maîtriser les différents outils de communication propres au travail social (anamnèse, rapports, procès verbal de réunion, ...);
- maîtriser les règles de base de l'argumentation (différents types d'arguments, plans argumentatifs, etc.);
- connaître les normes APA, applicables pour tout travail écrit académique;

SAVOIR-FAIRE

- collecter et recueillir diverses informations entendues lors de réunions, entretiens, ... afin de rédiger l'écrit en respectant les méthodes vues aux cours;
- analyser des écrits professionnels et répertorier les pistes à explorer;
- justifier ses écrits en impliquant une prise de responsabilité et interroger sa pratique professionnelle via l'écrit;
- rédiger et synthétiser les informations, dans le respect des règles de déontologie ;
- construire, en adoptant le langage professionnel du secteur, sa réflexion et son argumentation, avec objectivité ;
- construire une problématique pertinente dévoilant les difficultés d'une situation-problème donnée;
- énoncer clairement et distinctement une réponse (une thèse) à une question posée;
- développer et construire des arguments pouvant soutenir une thèse énoncée;
- articuler avec cohérence plusieurs arguments soutenant une même thèse énoncée;
- maîtriser les codes de la mise en page d'un travail écrit académique;
- être capable de référencer son écrit;
- mettre en œuvre les règles élémentaires de grammaire, conjugaison, orthographe et syntaxe.

SAVOIR-ETRE

- prendre le temps d'envisager la complexité d'une situation-problème donnée;
- oser construire une réflexion personnelle et critique au regard d'une situation-problème donnée.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

L'activité d'apprentissage alternera l'exploration des écrits spécifiques au travail social (Mr DESPONTIN) et l'exploration des exigences formelles de tout travail écrit académique (Mr MULLIER).

Concernant la partie de Mr DESPONTIN, l'exploitation du cours se fera au travers de plusieurs canaux représentant une séquence précise ou partielle d'une intervention sociale globale : un courrier administratif, la synthèse d'une intervention ciblée, un procès-verbal de réunion, , ...

Concernant la partie de Mr MULLIER, à partir de thèmes d'écriture inspirés du champ d'intervention sociale, les séquences de cours viseront à mettre en place les outils (les règles) nécessaires à une problématisation et à une argumentation structurées et cohérentes. De plus, seront abordés les aspects liés au numérique dans le cadre de la rédaction d'un travail écrit académique.

Démarches d'apprentissage

L'exposé magistral se base sur des ouvrages spécialisés sur la thématique, et sera alimenté d'exemples d'écrits en travail social. Des temps de travail individuels ou en sous-groupes sont prévus de manière à alterner exposés théoriques et travaux pratiques et ce, afin de solliciter la participation des étudiants.

Parce qu'on apprend à écrire uniquement en écrivant, le temps consacré à des exercices pratiques sera prépondérant.

Cette activité d'apprentissage s'inscrivant dans la dynamique intégrée de l'UE 12, un travail de mise en forme d'un carnet d'observation sera demandé aux étudiants.

Dispositifs d'aide à la réussite

L'étudiant sera éventuellement invité à réaliser des exercices d'écriture à la maison qui prépareront les séquences en classe. Le travail continu constitue donc le dispositif principal.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Support écrit sous forme de syllabus détaillant la structure du cours.

Prises de notes et documents liés aux exercices pratiques.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Cette AA est évaluée selon deux modalités complémentaires :

- intégrée (70% de la note finale) ;
- spécifiquement à la AA (30% de la note finale).

En cas d'échec (cote inférieure ou égale à 7/20) ou bien à l'évaluation intégrée ou bien à l'évaluation spécifique, cette cote vaut pour la note finale de l'AA.

Les exercices pratiques et/ou les interrogations effectués lors des séances de cours sont à visée formative. Les exercices d'application théorique effectués à la maison sont à visée formative.

Une évaluation certificative écrite et individuelle aura lieu au mois de janvier 2018. Cette évaluation de janvier vaut

pour 80% de la note finale. Cette évaluation se déroulera en deux parties :

(a) des travaux pratiques à effectuer à domicile et à apporter le jour de l'examen - les consignes relatives à ces travaux seront communiquées par mail au format pdf au plus tard la dernière semaine du semestre.

(b) portera sur le contenu théorique et sera à effectuer dans le cadre classique d'un examen écrit à l'école.

En cas d'échec à cette partie en janvier 2018, une seconde session est organisée en juin 2018 et/ou au mois d'août 2018

Une évaluation certificative aura lieu au mois de juin 2018. Cette évaluation de juin vaut pour 20% de la note finale. Cette évaluation portera sur :

(a) l'application des contenus du cours d'IETS dans le cadre de la rédaction du rapport de stage.

En cas d'échec à cette partie, l'échec englobe la moyenne de la AA. Une seconde session est organisée au mois d'août 2018.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Eve	30	Exe	70	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

En cas de réussite à l'évaluation spécifique mais d'échec à l'évaluation intégrée et inversement, l'étudiant sera dispensé de la partie réussie.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 22 80 Fax : +32 (0) 71 20 22 85 Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Activités d'intégration professionnelle			
Code	18_SOAS1B12ASK	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	10 C	Volume horaire	144 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sabine VASSART (sabine.vassart@helha.be) Florence KAYAERT (florence.kayaert@helha.be) Stéphane DESPONTIN (stephane.despontin@helha.be)		
Coefficient de pondération	100		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Contribution de l'activité d'apprentissage dans la formation :

Au terme de la 1^{ère} année d'étude, les AIP poursuivent l'objectif de permettre à l'étudiant d'être capable de :

- Réaliser une approche active de diverses réalités et problématiques sociales, du réseau institutionnel mis en place pour y faire face et des modes de prise en charge qui y ont cours.
- Progressivement, évaluer la pertinence de ses actions et la qualité de ses interactions, plus particulièrement dans le contexte du stage.
- S'initier au recueil et au traitement d'informations.
- Développer l'expression écrite et orale de ses observations et de ses réflexions et développer une capacité à utiliser petit à petit un langage professionnel en distinguant des langages familiers.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

1. Recueillir et Rapporter les informations essentielles à la compréhension du fonctionnement général de l'institution de stage. (Niv.1 connaissance et Niv.2 Compréhension)
2. Identifier et expliquer les diverses réalités et problématiques sociales, du réseau institutionnel mis en place pour y faire face ainsi que les modes de prise en charge qui y ont cours. (Niv.1 connaissance et Niv.2 compréhension)
3. Observer et décrire ses différentes interactions sur le lieu de stage pour petit à petit en apprécier la qualité. (Niv 1 : connaissance et ébauche Niv.4 analyse)
4. Progressivement commencer à découvrir son propre positionnement et le mettre en discussion (Niv.3 application et Niv. 4 analyse)
5. Organiser l'ensemble de ces informations et observations afin de les intégrer dans un rapport final écrit synthétique. (Niv 3: Application et Niv.6 synthèse)

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

A. Le Stage :

Le stage consiste en 140h réparties sur 20 jours. Il s'agit d'un stage d'observation participante réalisé dans une

institution déterminée à partir de tâches convenues. A savoir : s'intégrer progressivement à une équipe de travail, découvrir les réalités sociales auxquelles elle est confrontée, observer la manière dont elle y répond, participer aux tâches accessibles à ce niveau de formation. Le calendrier académique détaille la période précise de stage.

B. Les séminaires

Les séminaires sont organisés par groupes d'une vingtaine d'étudiants et accompagnés par leur superviseur.

Avant le début de stage, au moins 2 séances de pré-séminaire sont prévues et ont pour but:

- de transmettre aux étudiants les informations générales sur le dispositif AIP de BLOC 1, les objectifs de stage, les modalités de recherche du stage et d'évaluation...
- de générer chez l'étudiant une réflexion préalable autour du savoir être en stage

Deux séances de séminaire sont programmées pendant le stage. Elles permettent :

- d'accompagner les étudiants dans leur exploration de la relation professionnelle tant dans ses aspects individuels que collectifs
- de les amener à partager en groupe des éléments de connaissance et de compréhension du secteur de leur institution de stage
- de les inviter à développer un questionnement général autour du travail social

C. Les ateliers

Lors de la semaine entre les deux périodes de stage, des ateliers AIP sont prévus. La présence des étudiants est obligatoire.

Ceux-ci ont pour but de favoriser le transfert d'outils, de principes ou notions diverses abordés dans le cadre des AA qui composent l'UE 12, en lien avec la pratique de stage de l'étudiant.

Durant les ateliers, les étudiants se mettront en exercice en vue de préparer leur travail intégré final. Pour ce faire, l'ensemble de l'équipe pédagogique en lien avec l'UE 12 sera présente pour soutenir l'étudiant dans cet exercice.

D. Le travail intégré

Rédaction d'un travail intégré dont la partie AIP porte, entre autre, sur l'expérience de stage de l'étudiant et sa connaissance de l'institution.

Ce travail donne l'occasion à l'étudiant de s'initier au recueil et au traitement d'informations. Il vise à développer la capacité d'expression écrite de ses observations et réflexions conformément à un canevas qui sera remis à l'étudiant en début de stage.

D. Examen oral à partir du travail intégré

L'échange avec l'étudiant vise à s'assurer de sa bonne compréhension et maîtrise du travail écrit.

Démarches d'apprentissage

Modalités d'encadrement

L'encadrement des AIP en première année est collectif.

En début d'année académique, un Maître de Formation Pratique (MFP) est désigné à l'étudiant. Chaque MFP organise pour son groupe d'étudiants l'ensemble des activités relatives aux séminaires avant, pendant et après le stage dans le cadre du travail intégré.

Concernant le choix du stage, il s'agit d'une étape significative dans la formation qui nécessite une attitude rigoureuse et active de la part de l'étudiant. Celui-ci met au courant le MFP du développement de ses démarches. Il est attendu qu'aucun lien familial ou amical n'existe avec un membre du personnel lié à l'exécution des missions effectuées par le stagiaire. Le stage ne sera engagé que suite à l'accord formel du superviseur de l'étudiant qui évaluera les démarches accomplies et le respect de la déontologie. Durant tout le processus de recherche de stage, le Maître de Formation Pratique se met à la disposition de l'étudiant et effectue les courriers, contacts téléphoniques nécessaires avec les institutions.

Pendant le stage, le suivi de l'étudiant se fait dans le cadre des séminaires organisés par le même professeur et/ou en collaboration et co-animation avec les titulaires des AA issues de la même UE. Il s'agit d'un suivi collectif basé sur une implication personnelle de l'étudiant et l'accompagnement professionnel de celui-ci. L'étudiant peut toutefois demander une rencontre individuelle s'il le souhaite.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des processus plus personnalisés peuvent être mis en place, en concertation et après accord du MFP, pour accompagner les étudiants qui le demandent.

D'autre part, une "Journée Témoins" est organisée dans le courant du mois de novembre en vue de familiariser l'étudiant à la diversité des secteurs professionnels et de rencontrer des intervenants de terrain.

Enfin, une attention toute particulière est accordée au travail en petits groupes. Ce qui permet d'abord d'encourager l'émergence progressive d'un esprit d'analyse chez l'étudiant et de personnaliser davantage l'accompagnement de l'enseignant.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Documents de référence remis aux étudiants en début d'année reprenant le dispositif, les objectifs, grille d'observation et consignes du rapport de stage.

Un carnet de bord sera remis aux étudiants de BLOC 1.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Total 100 pts répartis comme suit:

- Stage (sur base du questionnaire envoyé au chef de stage) 20 points
- Partie AIP du Travail intégré 30 points
- Examen oral AIP 30 points
- Présence et contribution à la réflexion aux séminaires 10 points
- Présence et production (orale et écrite) lors des ateliers 10 points

Des 100% de la note pour les AIP, 30% sont dédiés au stage et aux séminaires, les 70% restants sont dédiés à la démarche intégrée (Ateliers+Partie AIP du travail intégré + Oral)

L'implication de chaque étudiant et sa contribution à la réflexion commune en séminaires et en ateliers seront évaluées en tenant compte des critères suivants.

Certains concernent l'attitude adoptée en situation de groupe :

- régularité des présences
- respect des règles de savoir-vivre
- respect de la parole de l'autre (écouter, ne pas couper)
- capacité de prendre la parole
- qualité de l'élocution

D'autres concernent des productions orales et/ou écrites plus spécifiques dont les consignes sont transmises à l'étudiant en temps utile.

Rappel : en cas de mention CM/ML/PP/Z/FR/PR dans une des activités d'apprentissage, c'est cette mention qui sera portée au relevé des notes de l'activité.

Une note d'échec en AIP 1 (note inférieure à 10/20) peut faire l'objet d'une remédiation entre la délibération du 2ème quadrimestre et la délibération du 3ème quadrimestre dans deux situations:

- dans les situations où la remédiation peut prendre comme modalités la réalisation et/ou l'approfondissement de travaux (Partie AIP du travail intégré et travaux relatifs aux séminaires et/ou ateliers);
- dans la situation d'un échec à l'examen oral où l'étudiant aura la possibilité de représenter un examen oral en Q3.

Par contre, pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec en AIP stage ne peut donner lieu à remédiation puisqu'un complément de stage ou un nouveau stage supervisé ne peut être organisé. Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3ème quadrimestre.

Nous rappelons que, en cas de non-respect de la date de remise des travaux écrits, une pénalité en termes de points sera appliquée par le MFP dans la ventilation ad-hoc.

Les consignes relatives aux éventuels travaux de remédiation à effectuer en Q3 sont transmises à l'étudiant lors de la consultation des copies. Nous insistons donc sur l'importance pour l'étudiant de rencontrer son superviseur à ce moment crucial de l'année scolaire.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Tvs + Stg + Trv + Exo	30 + 20+ 2X10 + 30	Tvs + Trv + Exo	30 + 30+ 10+ 10

Tvs = Travail de synthèse, Stg = Stages, Trv = Travaux, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 100

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).